

Le Parc des Robinson est situé derrière les immeubles de l'avenue de la Paix, il s'appelle ainsi parce qu'il est destiné en priorité aux enfants, aux familles et aux promeneurs.

Il est important qu'il soit respecté et que les consignes d'utilisation le soient aussi. Nous rappelons que ce Parc n'est pas accessible aux chiens. Et de toutes façons, en dehors de ces Parcs, les chiens de certaines catégories (catégorie 2, Pitbull, Rottweiler, etc) doivent être déclarés en mairie et obligatoirement tenus en laisse...

Je fais ce rappel à la règle, parce que des personnes irrespectueuses ne s'y conforment pas. Il est inadmissible qu'une personne depuis des mois fréquente ce Parc avec son chien non tenu en laisse (et non déclaré), et que son chien détruise systématiquement la végétation en se faisant les crocs sur les arbres et arbustes.

Et puis, les enfants ont droit à des lieux privilégiés dans la ville, ils ont le droit d'y avoir leur place en toute sérénité.

L'ensemble de jeux pour enfants, qui avait été détruit volontairement il y a un peu plus d'un an, vient d'être remplacé.



Il est superbe, pensé pour être un terrain d'aventure pour les petits et sécurisé par une surface

## A Tomblaine

Tomblaine  
samedi 28 avril 2018 11:03

---

au sol en matière amortissant les chutes. Les normes de sécurité rendent de telles acquisitions très onéreuses.

Cet ensemble a coûté 29748€ auxquels il faut ajouter les 12240€ de la surface au sol, soit au total : 41988€!

Alors espérons que les adultes se comporteront en adultes et qu'il seront responsables. Les dégradations volontaires provoquées par une ou deux personnes sont stupides. Dans ce cas précis, elles n'ont eu pour conséquences que de priver les petits d'un Espace-jeu pendant un an. Pour les dépenses engendrées, il s'agit d'argent public et tout le monde paie donc...